

Wintzenheim, le 08 février 2022

Le Maire

à

«père»
«mère_»
«N» «ext» «rue»
68124 «ville»

Dossier suivi par : Laetitia KEMPF
Service Enfance Jeunesse
Tel : 03.89.27.94.84.
lkempf@mairie-wintzenheim.fr

Objet : inscription en école maternelle

Pièces-jointes :

- Fiche de renseignements
- Fiche d'urgence
- Informations école, bus et périscolaire

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, l'inscription des enfants doit s'effectuer dès l'âge de 3 ans.

Si vous souhaitez scolariser votre enfant à l'école maternelle de Logelbach, il est nécessaire de procéder à son inscription en mairie.

Pour ce faire, vous trouverez joint à ce courrier des documents à remplir ainsi que des informations relatives à la prochaine rentrée scolaire.

Il faudra également fournir les pièces suivantes :

- La fiche de renseignements ci-jointe dûment complétée
- La fiche d'urgence ci-jointe dûment complétée
- 2 photos d'identité de l'enfant
- La photocopie du livret de famille
- La photocopie du carnet de vaccination (vaccins à jour)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

L'ensemble du dossier d'inscription est à retourner à la mairie soit par dépôt directement à l'accueil, soit par voie postale avant le **10 avril 2022**.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre Madame Laetitia KEMPF par mail ou par téléphone ou vous rendre en mairie pendant les heures d'ouverture.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Lucette SPINHIRNY
Adjointe déléguée à
l'enfance et la jeunesse



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

*Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé	Code *	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITÉS	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYÉS			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprises		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :

ÉLÈVE

Nom de famille : **Sexe :** F M
Nom d'usage :
Prénom(s) : / /
Né(e) le : / / **Lieu de naissance** (commune et département) :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère Père Tuteur

Nom de famille : **Prénom :**
Nom d'usage :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)
Adresse :
Code postal : Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui Non
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

Mère Père Tuteur

Nom de famille : **Prénom :**
Nom d'usage :
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)
Adresse :
Code postal : Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui Non
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

Tiers délégataire (personne physique ou morale) **Lien avec l'élève (*) :**

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.

Nom de famille : **Prénom :**
Nom d'usage : **Organisme :**
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)
Adresse :
Code postal : Commune :
L'élève habite à cette adresse : Oui Non
Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
Courriel :
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e) ou filmé(e)** pendant les activités scolaires : Oui Non

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Courriel :

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : **Prénom :**

Nom d'usage : **Organisme :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Courriel :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

Lien avec l'élève (*) :

À contacter en cas d'urgence

Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : **Nom d'usage :** **Prénom :**

Tél. mobile : **Tél. domicile :** **Tél. travail :**

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui Non **Garderie du matin :** Oui Non

Études surveillées : Oui Non **Garderie du soir :** Oui Non

Transport scolaire : Oui Non

Date :

Signature des représentants légaux :

FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS*

<i>Nom de l'établissement</i> _____	<i>Année Scolaire 20../20..</i>
<i>Adresse</i> _____	
<i>Téléphone</i> _____	

Nom _____ Prénom _____

Classe _____ Date de naissance _____

Nom et adresse des parents ou du représentant légal _____

N° et adresse du centre de sécurité sociale _____

N° et adresse de l'assurance scolaire _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile _____ Poste _____

2. N° du travail du père _____ Poste _____

3. N° du travail de la mère _____ Poste _____

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique _____
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) _____

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant _____

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



PÉRISCOLAIRE RENTÉE 2022/2023

Chers parents,

Les pré-inscriptions du périscolaire La Récréation pour l'année 2022/2023 auront lieu :

Du lundi 1er mars au vendredi 8 avril 2022

Les dossiers de pré-inscriptions peuvent être retirés
dès le lundi 1er mars au périscolaire

(Pour les enfants déjà inscrits en 2021/2022, un dossier
vous sera transmis par mail, pas de déplacement nécessaire)

Merci et à bientôt !

L'équipe de direction du périscolaire

Périscolaire La Récréation Logelbach

Direction : Yannick BOEHM

9 rue Herzog 68124 LOGELBACH

larecreationlogel@pepalsace.fr - 09.51.00.33.81

Périscolaire La Récréation Wintzenheim

Direction : Geoffrey LUCIANI

11 rue de la Vallée 68920 WINTZENHEIM

larecreationwintz@pepalsace.fr - 09.51.00.33.81



Sieste : Pour les petits qui dormiront à l'école, merci de rapporter une couverture et un oreiller marqués au nom de l'enfant . La sieste démarrera dès le 1^{er} jour de classe.

☞ Les enfants **devront être propres et ne plus porter de couches sauf pour la sieste si besoin.** Dans ce cas, les familles veilleront à les fournir (type **Pull-up** uniquement) ainsi qu'un paquet de lingettes. Merci

Pour les parents qui souhaitent garder leur enfant de Petite section à la maison l'après-midi pour la sieste, il faudra remplir la demande d'aménagement du temps scolaire qui vous sera remise le jour de l'inscription et la renvoyer à l'école **avant ou** à la rentrée.

Un moment « Portes ouvertes » pour découvrir certains membres de l'équipe et les locaux, vous sera proposé en juin probablement en fonction du protocole sanitaire en vigueur à ce moment -là .

Vous serez informés par email.

Une réunion de rentrée vous sera rapidement proposée. Vous en serez informés via le cahier de liaison en septembre.

Au plaisir de vous rencontrer...

Cordialement KOHLER Monia pour l'équipe de la maternelle de Logelbach

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

*La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi.
Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires
d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.*

Nom de l'école :

Adresse :

Téléphone :

Directeur de l'école

Nom et prénom:

Enfant concerné

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Responsable(s) de l'enfant¹

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse(s) :

1/ Aménagement demandé

Je soussigné (e) demande que l'enfant **soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école** pendant les jours de classes de **l'après-midi** cochés ci-dessous :

- Lundi**
- Mardi**
- Jeudi**
- Vendredi**

Date et signature du ou des responsables de l'enfant :

¹ Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation*).

2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus

(émis après consultation des membres de l'équipe éducative)

Date de réception de la demande :

- Avis favorable
- Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

Date, signature et cachet du directeur de l'école :

3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale

Date de réception de la demande :

- Avis favorable
- Avis défavorable, pour les motifs suivants :

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale :

4/ Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé

L'équipe enseignante se réunit régulièrement durant l'année scolaire pour suivre la situation de tout enfant bénéficiant d'une autorisation d'aménagement de son temps de présence à l'école. Les parents peuvent éventuellement être invités à une équipe éducative. Un premier conseil de cycle est à prévoir dans le courant du premier trimestre suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.

Date prévue pour la réunion de la première rencontre avec les parents :

*

**peut être modifiée selon les disponibilités des participants ; à confirmer ultérieurement dans les délais habituels par le directeur de l'école*

Septembre 2022

NOM/PRENOM/ section de maternelle de l'enfant :

Demande de renseignements complémentaires :

Au cours de l'année, les enfants seront amenés à participer à de nombreux ateliers culinaires et puis à consommer en classe, le plat réalisé.

Pour des raisons de sécurité, merci de répondre aux questions suivantes et d'y ajouter au besoin un commentaire.

Votre enfant a-t-il une allergie alimentaire et certains aliments ne doivent pas lui être proposés ? oui / non

Lesquels ? _____

%%%%%%%%%

Votre enfant souffre-t-il d'une maladie chronique particulière qui nécessite une prise en charge avec médicaments à l'école ? (asthme, diabète.....)

- Oui / non

Si oui

laquelle ? _____

 **Merci d'en parler avec la maîtresse dans l'éventualité de mettre en place un protocole de soin en accord avec votre médecin. PAI**

%%%%%%%%%

En cas de séparation ou de divorce des parents, merci de nous le signaler .

En cas de perte de l'autorité parentale par l'un des parents et de son interdiction de chercher l'enfant à l'école, merci de nous **fournir obligatoirement une copie de l'acte de divorce et l'extrait du jugement qui le précise.**

Signature :

Afin de prononcer l'admission d'un élève à l'école, le directeur d'école doit demander la présentation d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication en application des dispositions de l'article L.3111-2 du code de la santé publique. Le justificatif peut prendre la forme d'un certificat du médecin ou de la photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou encore du carnet international de vaccinations.

Le nombre de vaccins obligatoires dépend de la date de naissance de l'enfant.

Enfant né avant 2018	Enfant né à partir de 2018
<p>Les vaccinations obligatoires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP). <p>Et pour les résidents de Guyane, la fièvre jaune, à partir de 1 an.</p> <p>Les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent veiller au respect de cette obligation.</p> <p>Les vaccinations recommandées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les maladies telles que la tuberculose, la coqueluche, la rubéole, la rougeole, et les oreillons, la varicelle, la grippe, l'hépatite B, le zona, • Les infections invasives à haemophilus influenzae de type B, à pneumocoque, à méningocoque C, • Les infections à papillomavirus humains. <p>Le médecin qui effectue le vaccin doit le mentionner sur le carnet de santé de l'enfant. Le parent doit présenter le carnet de santé comme justificatif de la réalisation des vaccinations obligatoires.</p> <p>Les autres vaccinations (coqueluche, BCG, ROR notamment) ne sont pas obligatoires.</p>	<p>Les 11 vaccinations obligatoires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) • Coqueluche • Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b • Hépatite B • Infections invasives à pneumocoque • Méningocoque de sérogroupe C • Rougeole, oreillons et rubéole. <p>Et pour les résidents de Guyane, la fièvre jaune, à partir de 1 an.</p> <p>Les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent veiller au respect de cette obligation.</p> <p>Les vaccinations recommandées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les maladies telles que la tuberculose, la varicelle, la grippe, le zona, • Les infections à papillomavirus humains. <p>Le médecin qui effectue le vaccin doit le mentionner sur le carnet de santé de l'enfant. Le parent doit présenter le carnet de santé comme justificatif de la réalisation des vaccinations obligatoires.</p>

ASSURANCE

Pendant cette année scolaire, votre enfant sera amené à participer à diverses activités : sorties scolaires (incluant quelques fois le temps du repas), rencontres extérieures...

Le ministère de l'Éducation Nationale attire l'attention des parents sur le fait que les enfants qui participent à ces activités doivent être assurés :

- Pour les conséquences des accidents causés par eux-mêmes :
RESPONSABILITE CIVILE
- Et pour les dommages corporels subis en cas d'accident : ASSURANCE
INDIVIDUELLE.

Merci de fournir dans les plus brefs délais, **l'attestation de l'assurance** choisie sur laquelle il sera précisé la période d'assurance et que l'enfant est bien assuré en responsabilité civile et individuelle.